

Questions orales

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député pose peut-être cette question après avoir lu dans les journaux que l'Union Soviétique avait refusé notre proposition aux Nations Unies. Il est vrai que les Soviétiques ont rejeté notre offre, bien que nous ayons reçu un appui général au cours du débat, qui s'est terminé hier je crois, et nous avons l'intention de poursuivre l'affaire.

● (1152)

Sur la question précise du remboursement des frais occasionnés par les recherches du satellite, nous avons fait parvenir au gouvernement de l'Union soviétique une autre note dans laquelle nous disions sans équivoque que nous jugions l'URSS responsable de l'incident et que nous avions l'intention de tenter de recouvrer les fonds que nous avions dépensés. D'ailleurs, si les députés le désirent, je n'aurais pas d'objection à déposer cette note; cela pourrait m'éviter une question supplémentaire. Je serais heureux de la déposer.

LE RAPPORT SUR L'AFFAIRE SHCHARANSKY

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle porte sur la motion qui a été présentée par le député de York-Centre, appuyé par le député de Grenville-Carleton, et adoptée à l'unanimité par la Chambre, portant que le cas de Shcharansky et l'offre que lui a faite le Canada de devenir immigrant reçu soient discutés le plus tôt possible à la conférence de Belgrade. Puis-je savoir si cela a été fait et, dans la négative, le ministre pourrait peut-être nous toucher un mot des difficultés auxquelles nous pouvons nous attendre?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le dernier rapport que j'ai reçu de la délégation canadienne à Belgrade—et, soit dit en passant, ce rapport contenait certaines des vues exprimées par les députés et les sénateurs qui s'y trouvaient à ce moment-là—mentionnait que jusqu'à maintenant il ne s'était pas présenté de moment opportun pour soumettre cette résolution.

Notre ambassadeur envisage d'autres moyens, et lorsqu'il aura pris une décision, il nous en avisera. Je crois que d'autres députés et sénateurs actuellement à Belgrade s'intéressent également à cette question, et je tiendrai compte de leurs conclusions. En d'autres termes, nous allons appuyer toute décision qui aura été prise par l'ensemble de nos délégués quant à la meilleure façon de procéder.

M. Fraser: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'était pas présent à la Chambre hier—sans doute était-il pris ailleurs—mais le député d'Edmonton-Strathcona a présenté une motion, que j'ai moi-même appuyée, et qui a reçu l'appui unanime de la Chambre, en rapport avec l'affaire Shcharansky, demandant qu'on dépêche un observateur en Union soviétique et réitérant l'offre du gouvernement du Canada d'accorder à M. Shcharansky le statut d'immigrant reçu. Quand le ministre entend-il donner suite à cette directive que lui a communiquée la Chambre et nous soumettre un rapport sur les mesures prises conformément à l'esprit de cette résolution que nous avons adoptée à l'unanimité.

M. Jamieson: Permettez que je prenne quelques instants, monsieur l'Orateur, pour illustrer, de la façon la plus objective, la difficulté que présentent ces deux motions. Je puis vous dire que nous les soumettrons bien sûr, le plus tôt possible, aux représentants de l'Union soviétique. Je tiens toutefois à souligner que les deux résolutions, sans que nous l'ayons voulu, j'en suis sûr, s'excluent l'une et l'autre, à moins que nous ne trouvions un moyen de les harmoniser.

L'une demande la libération immédiate de M. Shcharansky; l'autre repose sur le fait qu'il y aura un procès. Il nous est extrêmement difficile dans ce dernier cas de prétendre qu'il ne devrait pas être jugé et de continuer à demander à l'Union Soviétique de le libérer et de nous en confier la garde. Si je présente cet argument ce n'est pas, je le répète, pour ouvrir un débat, mais pour montrer à quel point il est difficile de discuter publiquement de questions aussi délicates.

Je serais heureux de consulter les députés de l'opposition concernés dans cette affaire ainsi que ceux de ce côté-ci de la Chambre, en privé, ou autrement, pour que nous puissions nous entendre sur la meilleure façon d'aborder cette question pour prouver que non seulement nous nous intéressons au sort de cette personne en particulier, mais aussi que nous voulons faire respecter les droits de la personne en général. Espérons qu'à la suite de cette concertation nous trouverons un moyen de procéder qui servira effectivement notre cause plutôt que de lui nuire, ce qui malheureusement arrive souvent en dépit des meilleures intentions.

M. Fraser: Je demande très posément au ministre, si, étant donné ce qu'il a dit, il voudrait bien prendre en considération les arguments que lui ont fait valoir les députés de son parti et du mien et qui tendent à démontrer très éloquemment que le tapage fait autour de ces questions ne nuit pas mais qu'il donne au contraire souvent, dans certains cas, des résultats très positifs. Cela dit, je concède qu'il y a des difficultés, comme le ministre l'a souligné, mais je lui demanderais de tenir compte...

M. l'Orateur: A l'ordre. On en a assez dit sur ce point.

LES POURPARLERS DU MINISTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS SOVIÉTIQUES AU SUJET DES DROITS DE LA PERSONNE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Défense nationale une question au sujet des droits de la personne. Mercredi soir dernier, l'Estonian Central Council du Canada, la Latvian National Federation in Canada et la Lithuanian Ethnic Society se sont rencontrés à Ottawa pour la soirée des Balkans. Comme le ministre de la Défense nationale s'est adressé à ce groupe, je voudrais lui demander—car il y a des immigrants Estoniens qui se sont installés dans ma circonscription—compte tenu du fait que ces personnes désirent établir des gouvernements démocratiques libres dans leur pays d'origine, si, au cours de ses récents voyages en Union Soviétique le ministre a demandé qu'on libère les États des Balkans et qu'on leur permette de tenir des élections démocratiques libres où tous les partis politiques pourraient participer. A-t-il fait cette demande aux Soviétiques, et, dans l'affirmative, quelle a été leur réaction?